

CONVOCATIONS

ASSEMBLÉES D'ACTIONNAIRES ET DE PORTEURS DE PARTS

ACTIPIERRE 3

Société Civile de Placement Immobilier au capital de 60.502.850 €.
Siège social : 147 boulevard Haussmann, 75008 Paris.
381 201 268 R.C.S. Paris.

Avis de convocation

Les associés de la SCPI ACTIPIERRE 3 sont convoqués en assemblée générale ordinaire le Vendredi 6 juin 2008 à 16 heures 30, dans les locaux de CILOGER -147 Boulevard Haussmann 75008 PARIS, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

I. Lecture :

- du rapport de la société de gestion
- du rapport du conseil de surveillance
- des rapports du commissaire aux comptes

II. Examen et approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2007

III. Quitus à donner à la société de gestion

IV. Approbation de la valeur comptable, de la valeur de réalisation et de la valeur de reconstitution

V. Affectation du résultat

VI Questions diverses

Les associés de la SCPI ACTIPIERRE 3 seront appelés à voter sur le projet de résolutions suivant :

Première résolution. — L'assemblée générale, après avoir entendu les rapports de la société de gestion, du conseil de surveillance et du commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2007, approuve lesdits rapports ainsi que les comptes tels qu'ils lui ont été présentés.

Deuxième résolution. — En conséquence de l'adoption de la première résolution, l'assemblée générale donne quitus entier et définitif de sa gestion, pour l'exercice clos le 31 décembre 2007, à la société de gestion, pour toutes précisions, actes et faits relatés dans lesdits rapports.

Troisième résolution. — L'assemblée générale, après avoir entendu le rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les opérations visées à l'article L 214-76 du Code monétaire et financier, prend acte de ce rapport et approuve son contenu.

Quatrième résolution. — L'assemblée générale constate la fixation par la société de gestion de la valeur comptable, de la valeur de réalisation et de la valeur de reconstitution de la SCPI qui s'élevaient au 31 décembre 2007 à :

- valeur comptable :	68.528.992 €
- valeur de réalisation :	101.332.113 €
- valeur de reconstitution :	119.464.570 €

Cinquième résolution. — L'assemblée générale constate l'existence d'un bénéfice de 6.933.950,57 € qui, augmenté du report à nouveau de l'exercice précédent de 802.517,06 €, forme un revenu distribuable de 7.736.467,63 €, somme qu'elle décide d'affecter de la façon suivante :

- à la distribution d'un dividende, une somme de	6.891.373,80 €
- au report à nouveau, une somme de	845.093,83 €

Sixième résolution. — L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal, à l'effet de remplir toutes les formalités légales, administratives, fiscales et autres, et de signer à cet effet, tous actes, dépôts et en général, toutes pièces nécessaires.

0806161